

VALIDATION
DES CANDIDATS PAR LES
FACILITATEURS **EN AMONT**
DE LA PRISE DE POSTE



RECRUTEMENT DIRECT DE L'ENTREPRISE

(Tous types de contrats)

- CDD
- CDI
- CDI de chantier
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Contrat aidé

Les facilitateurs de Toulouse Métropole Emploi vous accompagnent dans vos recrutements en lien avec les partenaires emploi/insertion du territoire (diffusion d'offres d'emploi, envoi des candidatures présélectionnées à l'entreprise).

Exemples d'actions pouvant être mises en place :

Recrutements clés en main pour les entreprises (organisation de ½ journées de recrutement, pré-sélection des candidats, convocations)

La pré-qualification
Validation (ou non) du projet professionnel, proposée par la FRTP et les agences de travail temporaire d'insertion et classiques

Le développement professionnel intérimaire
La formation modulaire Le Certificat de Compétences Professionnelles



MISE À DISPOSITION

Les opérateurs d'insertion proposant un accompagnement Socio-professionnel et des parcours personnalisés :

- Les GEIQ : Groupements d'employeurs Pour l'Insertion et la Qualification
GEIQ BTP : 05 34 41 44 88
GEIQ VERT : 05 82 95 00 04
GEIQ PROPTE : 05 61 20 16 41
GEIQ TRANSPORT OCCITANIE : 05.61.58.11.26
GEIQ NUMÉRIQUE OUEST OCCITANIE : 06.19.61.42.96

- Les Agences de Travail Temporaire d'Insertion :
AIDAL 31 : 05 61 48 18 87
ID'EES INTERIM : 05 34 33 52 01
OXYGENE : 05 62 89 96 96
ISA INTERIM : 05 34 60 24 00
- Les Associations Intermédiaires : Les AI agréées sont identifiables auprès des chargés de mission ou sur : le « guide local de la clause d'insertion » sur www.emploi-tme.fr, l'annuaire des SIAE, sur www.occitanie.direccte.gouv.fr ou sur www.adepes.org

Agences de travail temporaire classiques qui s'engagent à accompagner les salariés dans leurs parcours d'insertion

Vous pouvez vous associer à une entreprise d'insertion (EI) ou lui sous-traiter une partie de votre activité en même temps que vos heures. L'entreprise peut également faire appel à un ESAT ou une entreprise adaptée.

Les EI agréées sont identifiables auprès des facilitateurs *cf. annuaire* sur www.emploi-tme.fr, l'annuaire des SIAE sur www.occitanie.direccte.gouv.fr ou sur www.adepes.org



SOUS-TRAITANCE OU CO-TRAITANCE